



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 547-2 abrogeant le Règlement 547 et toutes ses modifications concernant l'entretien estival et hivernal des chemins privés par la municipalité aux endroits suivants, et ce, en date du 10 octobre 2024 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section Avis publics

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement n° 547-2 sur le site Internet de la Municipalité le 10 octobre 2024.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

10 octobre 2024

Date